

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 11 avril 2025

Date de convocation : 04/04/ 2025

Délibération n°2025-06

Objet : Budget primitif 2025

Le 11 avril 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, réuni à Chevilly-Larue et en visio conférence, sous la présidence de M. Bruno MARCILLAUD, son Président sauf pour l'examen du compte Financier Unique pour lequel Mme Stéphanie DAUMIN a assuré la présidence

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 4

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Alain DUQUESNE - suppléant de Véronique BASTIDE, Vincent BEDU, Régine BOIVIN, Murielle BOURREAU, Antoine BRUNO, Stéphanie DAUMIN, Clément DECROUY, Chantal GERMAIN - suppléante de Richard DELL'AGNOLA, Ségolène DE LARMINAT, Patrick LEROY, Imène SOUID BEN-CHEIKH - suppléante de Marion MARTIN, Sabine PATOUX, Nicolas TRYZNA, Geneviève CARPE - suppléante de Metin YAVUZ, Bruno MARCILLAUD.

Pouvoir de : Michel JOLIVET à Stéphanie DAUMIN, Hélène DE COMARMOND à Nicolas TRYZNA, Michel LEPRETRE à Régine BOIVIN, Mélanie NOWAK à Clément DECROUY

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment les articles 7-3 et 11,

Vu la délibération n°2025-01 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2025,

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,

Accusé de réception en préfecture 094-200062883-20250411-DEL-2025-06-DE Date de télétransmission : 15/04/2025 Date de réception préfecture : 15/04/2025
--

Après en avoir délibéré,

**VOTE A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

Article unique :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2025 du Syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	352 428,04 €	R 002 Excédent fonctionnement	137 497,04 €
012 Dép. personnel	281 000,00 €	74 Dotations & participations	506 500,00 €
65 Autres charges	700,00 €		
68 Dotation amortissement	9 869,00 €		
Total	643 997,04 €	Total	643 997,04 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 immobilisations incorporelles	47 400,32 €		
21 Immobilisations corporelles	1 560,00 €	R001 Excédent Invest.	8 157 714,51 €
23 Immobilisations en cours	204 689,56 €	040 Dotation amortissement	9 869,00 €
204	13 441 933,63 €	13 Subventions d'investissement	5 528 000,00 €
Total	13 695 583,51 €	Total	13 695 583,51 €

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président
Par délégation,



Accusé de réception en préfecture
094-200062883-20250411-DEL-2025-06-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025